FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRÉNÉES

A.S.A. DU VIGNOBLE TARNAIS

ÉCURIE AUTO SPORT PASSION

14ème RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2

22-23 MAI 2021

RÈGLEMENT PARTICULIER

GRAULHET - SAINT JULIEN DU PUY - BROUSSE - PUYCALVEL - MOULAYRÈS

NOTE IMPORTANTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'Association AUTO SPORT PASSION peut organiser cette année le 14ème Rallye Régional VAL DADOU.
C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.
Nous vous demandons de
RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE,
Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires règlementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des engins agricoles.

EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PRÉFECTOREAUX
ET LA GENDARMERIE,
LA RÈGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE:

Reconnaissances autorisées:

Dimanche 16 mai 2021 : 8h à 12h et 14h à 18h
Samedi 22 mai 2021 : 8h à 12h et 14h à 18h

Limitation de vitesse: **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales**
30 Km/h dans les agglomérations

IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER LES JOURS ET HEURES DES RECONNAISSANCES.
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES ÉPREUVES SPÉCIALES EN SENS INVERSE.
Sous peine de sanctions prévues au règlement FFSA.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors-course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement: tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie.
De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

IMPORTANT, IMPORTANT, DITES À VOTRE STAFF, QUAND IL VIENDRA VOUS APPLAUDIR SUR LE PARCOURS, QU'IL NE FAUT PAS TRAVERSER LES CHAMPS. IL FAUT QUE TOUT LE MONDE RESPECTE LES CULTURES.

ENCORE UNE FOIS, IL S'AGIT LÀ DE LA SURVIE DU RALLYE : LE RESPECT DE L'AGRICULTEUR RIVERAIN, QUI AUTORISE LE PASSAGE DU RALLYE!!!

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie d'avance de votre sportivité.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

14ème RALLYE RÉGIONAL VAL DADOU

22-23 MAI 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 15 mars 2021

Clôture des engagements : Lundi 10 mai 2021 à minuit, ***LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.***

Parution du Road Book : Dimanche 16 mai 2021 - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 16 mai 2021 : 8h à 12h et 14h à 18h
Samedi 22 mai 2021 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :
Samedi 22 mai 2021 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :
Samedi 22 mai 2021 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry
Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :
Samedi 22 mai 2021 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :
Samedi 22 mai 2021 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :
Samedi 22 mai 2021 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Ouverture du Parc d'Assistance : Dimanche 23 mai 2021 Site du FORUM **Voiture 0 à 7h55**
Départ 1ère voiture:
Dimanche 23 mai 2021 - **à 8h25** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:
Dimanche 23 mai 2021 - **à 15h33** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:
Dimanche 23 mai 2021 - **à 16h00,** TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2 rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :
Dimanche 23 mai 2021 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :
Dimanche 23 mai 2021 **à 18h15** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

ARTICLE 1.P - ORGANISATION

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

22-23 mai 2021 le 14ème RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Pyrénées sous le permis d'organisation:

N° R15 en date du 09/03/2021

Visa FFSA N°159 du 09/03/2021 Délivré par la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées.

Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;
Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;
Comité d'Organisation : Président Luc BASCUGNANA, Vice-président Damien VIGROUX, Secrétaire Marie-Hélène GÉROMIN, Secrétaire adjoint Sonia BÉLIÈRES, Trésorière Lise VALETTE.
Membres: Aurélie BASCUGNANA, Jean-Luc BERNARD, Serge BERNARD, Béatrice CORDONIN, Noël MEYSSONNIER, Annie NICOLLET, Jean-Pierre PICARD, Sébastien PLO, David POMMAREDE, Joël VALETTE, Aurélie VIGROUX.

Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET
Tél. : 05 63 34 87 98 Fax : 09 58 64 55 49
Mobiles: 06 63 35 38 84 Luc - 06 03 65 14 29 Marilou - 06 85 48 60 59 Lise

Permanence du Rallye

Le Samedi 22 mai 2021 et Dimanche 23 mai 2021 de 7h à 21h
FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 63 35 38 84 Luc - 06 03 65 14 29 Marilou

1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:	Max DECARPENTRIE **Président** ……Lic n° 3 433/0809
	Francis MARTY……Lic n° 241 841/0915
	Jean-Bernard VAYSSIÈRE……Lic n° 29 335/0915
Directeur de Course :	Yves ESCLOUPÉ……Lic n° 76 046/0903
Directeurs de course adjoints :	Brigitte MARTY……Lic n° 136 694/0915
	Éric LAURENS ……Lic n° 133 555/0915
Directeurs de course délégués aux ES :	Jacques ÉTIENNE .....Lic n° 17 167/0905
	Charlotte BLANC……Lic n° 154 262/0915
Commissaires Techniques:	André MOMMAYOU **Responsable** ……Lic n° 12 924/0903
	Roger VANARA ……Lic n° 114 915/0915
	Didier GENRIES……Lic n° 228 242/1613
	Aurélien PINHO……Lic n° 259 271/1505
	Pierre GUILLOT……Lic n° 179 799/0904
Responsable Classement :	Nicole BONNET……Lic n° 7 422/0901
Commissaire Sportif Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH **Responsable** Lic n° 113 568/0915
Médecin Chef:	Mohamed EL RAKAAWI……Lic n° 49 435/0910
Commissaire Sportif chargé Publicité :	Danielle BONNEVILLE……Lic n° 15 301/0904
Responsable des Parcs :	Guy ANDRIEU……Lic n° 144 925/0906
Voiture BBR :	Bernard GALARD.....Lic n° 4 608/0914
Voiture DAMIER :	Dominique MAFFRE ……Lic n° 14 602/0915
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène GÉROMIN……Lic n° 198 015/0915
Conseiller RTS	Patrice MARTY ……Lic n° 9 699/0915
Juge de Faits	Marcel CABROL……Lic n° 14 590/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les officiels de l'Épreuve sont aussi Juges de Faits de droit.
-19 postes de commissaires, 38 commissaires.
-2 ambulances équipées.
-1 extincteur sur tous les postes (commissaires, directeurs de course, CH, Chronos)

1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 14ème Rallye Régional Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2021, coefficient 2 ;**
Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2021, coefficient 2 ;
Le Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées 2021.

1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu, le Samedi 22 mai 2021 au Forum de GRAULHET:
Les administratives : de 14h à 19h et les techniques : de 14h15 à 19h15
Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le Dimanche 23 mai 2021 au :
Garage BOUSQUET
2 rue Jean Mermoz
81300 GRAULHET
Taux Horaire : 60 € TTC.

ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3.P - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au Rallye du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: le **10 mai 2021 minuit**, ***LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.***

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 €

20 € de réduction pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à **l'ordre d'AUTO SPORT PASSION** 9, Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET.
Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard F.FS.A.

ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Bâche sous élément moteur du véhicule assistance et piquetage interdit.**

ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
  A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
  L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
  A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant *(à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation)* d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
  L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

5.2P PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.
Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.
Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2020, devra être autorisé par l'organisation.

ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 14ème Rallye Régional VAL DADOU représente un parcours total de 129.300 km. Il est divisé en:
- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,600 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :
- ES 1 - 3 - 5 PÉLOUZIÉ 6,700 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 6,500 km x 3

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : 3699.
Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.… sont repris dans le Carnet de bord.

-19 postes de commissaires.
-38 commissaires.
-2 ambulances équipées.
-1 extincteur sur tous les postes (commissaires, directeurs de course, CH, Chronos)

LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES après engagement, **le 16 mai 2021**
Local AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET
Téléphones mobiles : 06 85 48 60 59 Lise
06 01 29 25 04 Aurélie B
06 70 68 82 41 Aurélie V

6.2P RECONNAISSANCES

Les reconnaissances devront s 'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :

- Dimanche 16 mai 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 22 mai 2021 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.

7.2.11P Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.FS.A.

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10.P - PRIX – COUPES

10.2P. Prix

Aucun prix financier ne sera remis

10.3P. Coupes

Il sera attribué un certain nombre de coupes de la façon suivante:

SCRATCH : 1er, 2ème, 3ème.

GROUPES : 1er

CLASSES : 1er

DAMES : 1ère

LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 23 MAI 2021
À 18H30 AU FORUM DE GRAULHET.